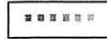


Pôle Solidarités

Direction de l'Autonomie et de la Santé



ARRETE

Le Président du Conseil départemental,

Vu :

- le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- l'adoption de la délibération du Conseil départemental en date du 25/01/2016 portant sur l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux de compétence départementale ;
- l'arrêté en date du 16 avril 2015 portant délégation de signature VP2015/03 à Madame Odette DURIEZ, deuxième Vice-Présidente du Conseil départemental chargée des Personnes Handicapées ;

Sur la proposition de M. le Directeur Général des Services,



ARRETE

**Article 1 :** Le tarif applicable, à compter du 1er avril 2016, au Foyer de Vie de l'Hôpital Local à HESDIN Numéro finess : 62011768 9 est fixé comme suit :

|                                  |                |
|----------------------------------|----------------|
| Internat complet en Foyer de Vie | <b>98,58 €</b> |
|----------------------------------|----------------|

**Article 2 :** Le montant de la dotation globale de financement 2016 est fixé à 527 612,82 € et se répartit comme suit :

|  |              |
|--|--------------|
| Dotation annuelle internat complet Foyer de Vie:           | 527 612,82 € |
| Dotation mensuelle versée du 1er janvier au 31 mars 2016 : | 45 989,21 €  |
| Dotation mensuelle à compter du 1er avril 2016 :           | 43 293,91 €  |

**Article 3 :** Tout recours contre le présent arrêté doit être présenté devant le Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de NANCY Cour administrative d'appel de Nancy 6 rue du Haut Bourgeois C.O. 50015 54035 NANCY Cedex dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**Article 4 :** M. le Directeur Général des Services et Mme la Payeuse Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel du Département.

Arras, le

11 AVR. 2016

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Vice-Présidente,  
Chargée des Personnes Handicapées,

Odette DURIEZ.

POUR AMPLIATION

Arras le: 11 AVR. 2016

Pour le Président du Conseil départemental  
Et par délégation

Le Chef de Service,

  
Dominique POTIER